



BATIMENT 7
Niveau P+1
échelle 1/50 ème

REMARQUES
Les plans d'architecture sont des plans de coordination générale.

STABILITE
Pour tous les ouvrages relatifs à la stabilité (ouvrages en béton armé, pré-murs, poutres, linteaux, assésés, armatures, coffrages, poutres métalliques, etc...) il est obligatoire de s'en référer aux plans de stabilité les plus récents.

TECHNIQUES SPECIALES
Pour tous les ouvrages relatifs aux techniques spéciales (égouttage, évacuation des eaux usées, câbles et canalisations, tableaux et coffrets, prévention incendie, alimentations eau-gaz-électricité, évacuation CO₂, désenfumage, sprinklage, etc...) il est obligatoire de s'en référer aux plans de techniques spéciales les plus récents.

DETAILS D'EXECUTION
Les plans d'architecture illustrent l'implantation des ouvrages. La mise en oeuvre de ces plans devra se faire en totale conformité avec le cahier des charges et les plans de détail à l'échelle 1/20e.

MODIFICATIONS
Indice a. 01.03.2017
- modification épaisseur chape + isolation sur radier pôle activé 701
- modification structure pôle activé 701
- modification P+3 duplex 623 et 624 pour ajout 3ème SDD

- LEGENDE**
- Béton armé (voir plans ir stab.)
 - Pré-murs (voir plans ir stab.)
 - Maçonnerie
 - Isolation + enduit
 - Substrat ou bardage alu
 - Pavés
 - Sable stabilisé
 - Argex
 - Enrochement
 - Chape - béton de pente
 - Isolation toiture plate
 - Béton cellulaire

Cellule 123

1 2 3 4 5

Commune d'Arlon
Province du Luxembourg
BELGIQUE

MAITRE DE L'OUVRAGE
SISAC S.A.
Avenue du Xème de Ligne 78
6700 ARLON
063 / 57 28 68

ARCHITECTE

atelier d'architecture
l'arche claire
société civile d'architectes
Rue du Cloître, 53
6700 - ARLON
Tél: 063/23.56.40

NATURE DES TRAVAUX
Construction d'un complexe immobilier mixte

CHANTIER
Route de Bastogne
6700 ARLON

CADASTRE
n° cadastre

OBJET DU PLAN ECHELLE
BATIMENT 7
Niveau P+1 & cabine HT
échelle 1/50 ème

SIGNATURES
Le maître d'ouvrage
L'architecte

DATE: 01/03/2017
DOSSIER: n° V/2011/604/RV

PLAN N° EX 05g

MODIFICATIONS
a.
b.
c.